

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE335

présenté par

M. Pauget, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 34

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« IV. – L'article L. 241-13-1 du code de la sécurité sociale est abrogé le 31 décembre 2026. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.